

Le service postal dans le Pays de Vaud sous la domination bernoise

Autor(en): **Henrioud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **10 (1902)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-11590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE SERVICE POSTAL

DANS LE PAYS DE VAUD

sous la domination bernoise.

(Suite et fin)

III

LA POSTE AUX LETTRES. — LES BUREAUX DE POSTE. —
STATISTIQUE. — TARIFS. — MESSAGERS OFFICIELS ET PRIVÉS.
LES POSTES AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION VAUDOISE.

Le trafic des lettres, peu important à la fin du XVII^e siècle, s'était considérablement développé pendant le XVIII^e.

D'après une enquête faite en 1790, les fermiers ont réalisé sur l'ensemble des postes du canton de Berne, pendant la période de 1780 à 1790, un bénéfice annuel moyen de 128,710 livres. Dans ce chiffre, le Pays de Vaud entre en ligne de compte pour 63,247 livres, chiffre rond. Seul le transit des lettres par Pontarlier, voie ouverte aux correspondances en vertu d'une convention postale entre Berne et la France, conclue en 1786, rapportait en 1790 la somme de 18,238 livres, tous frais déduits.

La création de bureaux de poste dans le Pays de Vaud date du commencement de la ferme Fischer. Un bureau fonctionnait déjà en 1694 à Yverdon.

Nous donnons dans le tableau suivant, qui indique également les lieux desservis par un office de poste ainsi que les noms des titulaires, un état comparatif des résultats financiers concernant les postes du Pays de Vaud.

OFFICES DE POSTE	NOMS DES COMMIS EN 1788	DÉPENSES		RECETTES BRUTES		BÉNÉFICE NET			Bénéfice net Moyenne annuelle de 1780 à 1790.
		1780	1790	1780	1790	1773	1780	1790	
<i>Bureaux :</i>									
Avenches	Blanchard	69 14	70 14	1272 7	1324 15	0	1202 13	2621 5	1252 12 7
Payerne	Detrey	116 2 4	196 9 6	2091 15 9	2614 9	1272 8	1975 13 3	2417 19 6	2146 10 1/2
Lucens	Pillaud	55 8	66 14	312 19 6	387 6 6	263 8	257 11 6	320 12 6	338 12 4
Moudon	Bezançon	281 12	280 16 6	2389 10 6	2888 6 6	412	2107 18 6	2607 10	2333 13 5
Yverdon	Ducroz	1272 4	1826 11	7516 4	9404 19	6080 12	6244	7578 8	6923 11 10
Vevey	Dutoit	7472 15	8923 2	14456 10	17496 13	10964	6983 15	8573 11	7679 4 3
Lausanne	Bourillon	11294 11	3654 19 6	22825 4 6	39332 3 6	13442 16	11530 13 6	35677 10	22868 2 5
Morges	Golay	536 2 6	901 13	6797 6 6	10428 13 6	5332 12	6261 4	9527	7837 11 11
Rolle	Rochat	175 5 6	322 15	4160 17 6	6189 19	3077 4	3085 12	5867 4	4732 4
Nyon	Duvillard	214	304 16 16	4163	5852 13 6	3558 12	3949	5547 17	4670 14 8
Coppet	Bory	417 5 4	576 9 10	1284 14 6	1694 6 6	—	867 9 2	1117 16 8	653 16 5
Romainmôtier	Simon	191 16	202 4 6	1510 18	1782 3 6	1192 16	1319 2	1579 19	1475 5 2
<i>Dépôts :</i>									
Marnand	De Corvey								
Cully	Forestier								
Lutry	Ferraud								
Oron	Ab. Pache								
Clarens	Puenzieux								
Villeneuve	Chaudet								
Roche	Morier								
Aigle	Klemk (?)								
Bex	Picoud								
La Sarraz	Morel								
Le Pont	Rochat								
Le Lieu	Meylan								
Le Chenit	Nicole								
Cossonay	Perrey								
Oulens	Denis								

*Les indications manquent pour les dépôts,
attendu que ceux-ci envoient leurs recettes
aux bureaux dont ils relevaient.*

Il faudrait ajouter à cette nomenclature les localités de Orbe, Echallens et Grandson, qui, sans doute, avaient leur bureau de poste ; mais que nous n'avons trouvé mentionné nulle part, fait dû probablement à la situation de ces endroits comme bailliages communs.

* * *

Une lettre simple, c'est-à-dire ne dépassant pas 7 $\frac{1}{2}$ grammes, coûtait demi-batz jusqu'à 5 lieues et 1 batz au-delà de 5 lieues. On distinguait en outre la lettre double et la lettre de poids ; cette dernière pesait plus d'une once. Les taxes comprenaient le transport d'un bureau de poste à l'autre ; mais pas, en général, la remise à domicile.

« Pour ce qui regarde les lieux écartés des routes ordinaires et où il faut envoyer des messagers entretenus et payés pour cela, — ajoute le règlement, — il est réglé qu'on n'exigera par lettre, outre le port, que 2 kreutzer ».

La commission des postes avait accordé la franchise de port pour les correspondances concernant les pauvres, à Morges en 1792 ; à Nyon, Aubonne, Bonmont et Lausanne en 1793.

* * *

La ville de Lausanne avait, par exception, un facteur qui distribuait les lettres après l'arrivée des courriers. En 1792, c'était un nommé Jean-Pierre Bugnon. Son traitement était si minime qu'on l'avait autorisé, pendant un certain temps, à percevoir des étrangers une surtaxe d'un kreutzer par lettre. Les paquets et les valeurs devaient, par contre, être retirés au bureau.

L'administration Fischer rétribuait quelques messagers régionaux. Celui d'Aubonne à Rolle recevait 50 florins par an pour effectuer deux courses par semaine, entre ces deux endroits. Le messenger du bailli d'Oron, un nommé Corboz

de Chesalles, en 1743, recevait de LL. EE. une pension de 4 quarterons de messel, pour aller chercher les lettres officielles à Moudon une fois par semaine. Mais la plupart des messagers étaient payés par les communes qui désiraient s'offrir ce luxe. La ville d'Yverdon avait le sien, le sieur Ehinger, en 1715, qui faisait à pied le voyage de Bâle. En 1737, l'huissier Roux allait jusqu'à Neuchâtel. En 1748, le Chenit envoyait un homme chercher, deux fois par semaine, ses lettres à Romainmôtier, et lui donnait 15 florins par an, plus 18 quarterons de « graines ». Il se chargeait des lettres pour la Vallée de Joux, moyennant un demi-batz par pièce.

A côté de ces messagers, un grand nombre de gens faisaient le métier de porteurs de lettres pour leur propre compte, ce qui prouve avec évidence que les moyens existants ne suffisaient pas. De cette façon, une certaine somme était détournée de la caisse de MM. Fischer. Les « châtimens » de LL. EE. ne parvenaient qu'à grand peine à mettre un frein à cet état de choses. Voici une ordonnance publiée à ce sujet :

« Nous l'Advoyer, Petit et Grand Conseil de la Ville et République de Berne, savoir faisons par les Présentes : Qu'ayants de nouveau donné à Ferme Notre Régale des Postes, avec tous les Privilèges qui en dépendent, à Nos chers et féaux Cittyoyens Fischer, Intendants des Postes, et que sur les fréquentes Ordonnances, que Nous avons déjà ci-devant fait publier contre les Messagers et Courriers particuliers, qui distraient des Lettres, Paquets et autres Marchandises à Notre Bureau des Postes, ensorte que Nous avons lieu d'espérer, qu'on s'y conformerait dans Nos Etats, et que ceux, qui n'en ont aucune permission, s'en abstiendroient ; Cependant Nous apprenons avec un singulier déplaisir, que dans plusieurs lieux de Notre Domination, et contre Nos susdites fréquentes ordonnances, il se trouve de tels

Messagers particuliers, qui par conséquent n'en sont pas suffisamment empêché et retenu par le châtement de la Prison ; Tellement que sur les justes et instantes plaintes à Nous faites de la part des dits Fischers, Nos Intendants des Postes, Nous avons jugé nécessaire et à propos, de renouveler et donner plus de force à nos dites sérieuses Ordonnances, touchant les Messagers particuliers, et non avoués, ensorte qu'à l'avenir il sera entièrement interdit et deffendu à chacun, même aux Muletiers et aux Bateliers, de conduire ou transporter ordinairement d'un endroit à l'autre aucunes Lettres, chargées d'Argent ou non ; des Paquets ou autres Marchandises au-dessous du poids de 50 Livres, de même qu'aucuns Group d'Or ou d'Argent, pour en retirer le port ou quelque autre gain, au préjudice des Postes, sous peine de huit jours de Prison pour la première fois, et d'un châtement plus rigoureux pour la seconde, selon l'exigence du fait : Voulant, qu'en éclaircissement de notre Mandat émané le 5 May 1714, la présente Notre sérieuse volonté et intention soit publiée en Chaire et affichée aux endroits accoutumés ; Renvoyants et exhortants un chacun de faire remettre de pareilles choses bien consignées au Bureau des Postes de chaque endroit ; Avec ordre à Nos Baillifs de tenir main forte à l'exécution de la présente ordonnance, selon laquelle chacun pourra se conduire. Donnée ce 19 mars 1734, et par ordre de nouveau imprimé et publié ce 31 May 1780.

» CHANCELLERIE DE BERNE. »

Des messagers autorisés existaient un peu partout, dans le Pays de Vaud. A Nyon, en 1705, le « muletier » Bonnet s'occupait du transport des colis de plus de 50 livres. A Rolle, un muletier qui s'était chargé de valeurs, est arrêté ; ses valeurs sont confisquées (1727). Cette même année, la commission des postes avait autorisé un certain nombre d'individus à transporter des lettres, excepté celles de commerce. Citons parmi ceux-ci un nommé Fernex, d'Yverdon,

qui allait jusqu'à Morat ; François Bonjour, de Blonay, et le sieur Barblé, d'Aigle. En 1729, le sieur Porchet, de Vuchereus, et les frères Dutoit, de Chavannes sur Moudon, faisaient une course par semaine entre Payerne et Lausanne. A la même époque, les habitants de Ste-Croix recevaient, de temps à autre, leurs correspondances par un messenger particulier d'Yverdon.

* * *

Les employés aux postes prêtaient serment d'être fidèles à LL. EE., nos souverains seigneurs, de rechercher leur avantage et d'éviter leur dommage, etc. Tout ce qui pouvait nuire au gouvernement était confisqué sans rémission. C'est ainsi que, par ordre de LL. EE., les envois de libelles qui précédèrent la révolution, furent retenus et remis aux baillis, notamment en 1789.

Mais l'heure de la délivrance ne devait pas tarder à sonner pour notre bien-aimée patrie vaudoise.

Le 24 janvier 1798, l'ours de la poste de Lausanne était brûlé solennellement sur la place St-François ; la proclamation du général Ménard remplaçait, aux portières des diligences, les couleurs de la vieille Berne.

Berne, le 28 janvier 1902.

Marc HENRIOD.

A propos du travail de M. Henrioud sur le *Service postal* à l'époque bernoise, M. le professeur F.-A. Forel nous adresse les renseignements curieux qui suivent :

Il serait peut être intéressant pour quelques-uns des lecteurs de la *Revue historique vaudoise*, d'apprendre qu'avant les messageries et les coches officiels si bien décrits par M. Henrioud, il existait un service plus ou moins régulier et tout au moins fréquent fait par un messenger partant de Berne pour le Pays de Vaud et allant probablement jusqu'à Genève, puisqu'il passait à Morges. Ce messenger portait non seulement des lettres et des paquets, mais on lui confiait parfois des sommes importantes.

C'est ce qui résulte des notes suivantes tirées du *Livre de Raisons* de François Forel, de Morges, au XVII^e siècle :

14 avril 1656. J'ai reçu de Mons^r Daniel Wittenbach (de Berne) dans une lettre par Wly le messenger, ass^t trois pistoles...

22 avril 1657. J'ai reçu de Mons^r Imhooff par les mains de Willy le messenger onze pistoles...

28 octobre 1657 jay envoyé par Vly le messenger une missive de ma partie...

23 fevrier 1658 jay reçu de Mons^r Imhooff par les mains de Vlj le messenger, dans un papier cacheté sans aucun escrit, ass^t onze pistoles...

18 janvier 1659 jay reçu une lettre de Mons^r le sénateur Henny par Vly le messenger avec un sac cacheté dans lequel il y avait 70 escus blancs et 100 testons à la barre...

23 novembre 1659 jay reçu par les mains de Vly le messenger de Berne, au nom de Mons^r le sénateur Hennj 50 escus berinois, etc...

9 juillet 1660 jay reçu de Mons^r Jean Georges Imhooff par les mains du messenger Vly 35 escus blancs...

4 septembre 1661 jay reçu de Mons^r Steck par les mains de Vly le messenger... onze pistoles pièces...

18 juillet 1662... jay reçu de Mons^r Steck par Vly le messenger un paquet où il y avait 58 escus blancs...

Du Livre de Raisons de François Forel, de Morges.

CHATEL-SAINT-DENIS ET SA FONDATION

Depuis qu'une ligne ferrée réunit la gare de Palézieux à la petite ville de Châtel-St-Denis, cette dernière est devenue d'un accès très facile et commence à attirer, par sa situation intéressante, l'attention des voyageurs. Sa nouvelle église, qui est un très beau monument de l'art gothique, se profile de loin sur les montagnes qui forment le fond du tableau. Ses maisons à l'architecture variée s'élèvent des deux côtés d'une route qui fut autrefois très fréquentée et qui longe une colline sur laquelle les comtes de Savoie firent édifier un château dont les restes sont aujourd'hui bien modernisés.